La faillite du Crédit agricole de la Réunion

Saint-Denis, 28 juin. — M. Gressard, directeur du Crédit agricole de la Réunion, établissement de crédit récemment déclaré en faillite, a été mis en état d'arrestation à son débarquement du paquebot-poste qui le ramenait de France.

M. Gressard ignorait à son départ de Marseille la déconfiture complète de sa Société. Néanmoins, il a été, pendant la traversée, l'objet d'une surveillance spéciale. Ainsi des ordres étaient donnés pour qu'il ne pût prendre aux Seychelles le paquebot d'Australie et depuis Mahé il était consigné dans sa cabine. A son débarquement, il a été reçu par un commissaire de police de Saint-Denis, assisté de deux agents. Conduit au chef-lieu de la colonie, il a été amené en chambre d'instruction, où il a subi un interrogatoire qui a duré jusqu'à une heure du matin.

Le lendemain, second interrogatoire, enfin, le surlendemain, le directeur du Crédit agricole était écroué à la prison centrale.

Le Conseil général a été réuni en assemblée extraordinaire pour examiner la situation afin de sauver le Crédit agricole. Cette assemblée avait décidé, en novembre dernier, « d'accorder à la Banque de la Réunion le concours financier de la colonie, jusqu'à concurrence de deux millions, dans le cas où le directeur de cet établissement, d'accord avec son conseil d'administration, adopterait toutes les mesures nécessaires dans la circonstance pour le salut du pays ». Interrogée dans la session extraordinaire par le gouverneur à l'effet de savoir ce qu'elle comptait faire en l'espèce, et si elle estimait devoir donner la garantie de la colonie à la Banque pour les avances faites au Crédit agricole, l'assemblée ne semble pas vouloir trancher la question de principe.

La protestation du syndicat du commerce de l'épicerie

Paris, 28 juin. — Le syndicat du commerce de l'épicerie a tenu cet après-midi, à trois heures, une grande réunion publique, au Cirque d'Hiver, pour protester contre « le privilège » des sociétés de consommation. Cinq cents personnes environ assistaient à la réunion que présidait M. Vinay. Le syndicat se plaint notamment de la loi qui exonère de la patente et des charges qui en découlent, les sociétés de consommation et les économats.

La grève des cochers à Paris

Paris, 28 juin. — La reprise du travail s'accentue et ce matin près de 800 voitures de la Compagnie générale sont sorties. Au boulevard des Italiens, Gavard, gréviste, a voulu arrêter une voiture. Une altercation s'en est suivie, puis une rixe, Gavard prit le fouet du cocher et le frappa de plusieurs coups avec le manche. Gavard a été arrêté.

Congrès de l'industrie minérale

Montceau-les-Mines, 28 juin. — Deux cents ingénieurs sous la présidence de M. Castel, sont partis hier de Châlon par train spécial. Ils sont arrivés à Blanzy où ils ont visité les verreries, et ils sont arrivés à Montceau-les-Mines à dix heures. Une réception a eu lieu à l'Hôtel de Ville. M. de Boisset, maire, a souhaité la bienvenue aux ingénieurs. L'après-midi, ceux-ci ont visité les ateliers et les mines. Le soir, a eu lieu un banquet de 210 couverts suivi d'un concert et d'une réception.

L'Harmonie des Mines a obtenu un grand succès. Ce matin, les ingénieurs ont visité les travaux du fond. Des conférences scientifiques auront lieu cette après-midi à la mairie. Demain matin, les ingénieurs partent pour le Creusot et Autun.

Une exécution dramatique à Madagascar

Marseille, 28 juin. — Le courrier de Madagascar apporte le récit d'une dramatique exécution qui vient d'avoir lieu dans l'île.

Dernièrement, on a exécuté à Autanamalaza cinq condamnés, dont les deux gouverneurs du pays, un chef civil et deux de leurs complices. Ces monstres, guidés par le fanatisme, volaient des enfants et leur arrachaient le cœur.

Le supplice qui est infligé aux Malgaches est horrible. Le bourreau fait tomber, par un croc-en-jambe, le patient, dont les deux mains ont été préalablement liées derrière le dos. Puis il lui perce la gorge avec la pointe d'un couteau pour faire sortir un peu de sang : il essuie ensuite la lame sur la langue du condamné.

A ce moment, et avec une vivacité peu ordinaire, il étend le malheureux à plat ventre, face contre terre. C'est le moment solennel. Le bourreau, alors, brandit son coutelas sur le cou de la victime et frappe. Souvent la lame, n'étant pas assez lourde, la tête n'est pas tranchée du premier coup. Le bourreau se reprend et, au besoin, se sert de son couteau comme d'une scie.

Un prêtre qui se noie accidentellement

Cahors, 28 juin. — M. l'abbé de Roussilhes, premier vicaire de la cathédrale de Cahors, s'est noyé accidentellement dans le Lot en prenant un bain avec quelques-uns de ses confrères.

L'épidémie cholériforme

Foix, 28 juin. — L'état sanitaire semble s'aggraver au village de Larcat, où cinq à six cas de diarrhée cholériforme sont constatés quotidiennement. Un décès nouveau est survenu récemment.

Carcassonne, 27 juin. — Une épidémie que les médecins attribuent à la mauvaise qualité des eaux a éclaté dans la commune de Luc-sur-Aube qui compte 190 habitants. A cette heure il y a 12 décès et plus de la moitié de la population quitte la commune. Actuellement, une quinzaine de malades sont en traitement.

Toulon, 27 juin. — Il y a eu hier deux décès cholériques : un homme de 34 ans et une femme de 28.

Toulouse, 28 juin — Il y a eu aujourd'hui deux cas cholériques nouveaux, à l'hôpital St-Mander et cinq cas en ville. On a constaté deux cas à Hyères.

Cette, 28 juin. — Il y a eu aujourd'hui en ville, deux cas cholériques : aucun cas au Lazaret.

Les décorations du 14 Juillet

Paris, 28 juin. — Le *Figaro* dit à ce sujet :

« Une douloureuse nouvelle dédiée à ceux qui comptaient être décorés à l'occasion du 14 juillet.

» Deux ministères seulement, ceux de la guerre et de la marine, décerneront des croix à cette date.

» Les autres départements ne se prononceront qu'à la fin de l'année.

» La raison, on la devine.

» Les élections sont prochaines.

» Mieux vaut laisser l'espérance à tous les électeurs que ne donner une certitude qu'à quelques-uns. »

Paris, 28 juin. — On a annoncé que les décorations accordées à l'occasion du 14 juillet seraient reportées à une date ultérieure pour tous les ministères, sauf ceux de la guerre et de la marine. Rien n'est encore décidé à ce sujet, sauf pour le ministère de l'intérieur pour lequel la nouvelle est exacte.

L'ambassade de France à Londres

Vienne, 28 juin. — Dans le monde diplomatique et aristocratique d'ici, on ne cache pas que M. Decrais, qui vient d'être désigné pour le poste d'ambassadeur à Londres, sera vivement regretté de la société viennoise. M. Decrais y jouit, en effet, d'une situation des plus distinguées.

Pendant les quelques années qu'il a passées à Vienne, il a su se faire vivement apprécier tant par sa parfaite bonne grâce que par son tact exquis et sa sûre intelligence de la politique européenne et des intérêts de la France.

Les sociétés de secours mutuels

Parmi les demandes de crédits supplémentaires qui viennent d'être déposées à la Chambre, signalons un crédit de 400.000 francs pour le service des subventions à accorder aux sociétés de secours mutuels approuvées qui ont effectué en 1892 des versements à leurs fonds de retraite. Ce supplément atténuera le préjudice causé à ces associations par la réduction du taux de l'intérêt de 4 à 3 1/2 0/0.

L'affaire de la « Caisse centrale de Paris »
Double condamnation

Paris, 28 juin. — La huitième chambre correctionnelle, présidée par M. Flandin, vient de rendre son jugement dans les poursuites intentées par le ministère public contre M. Boudeau, député boulangiste de Courbevoie, et son associé le banquier Bénard, qui avaient créé, sous le nom de *Caisse centrale de Paris*, une société financière qui avait pour principal but la vente à tempérament des valeurs à lots et qui fit faillite.

Le déficit constaté atteignit la somme de 300.000 francs. Cette faillite donna lieu à plus de 1.300 plaintes adressées au parquet, lesquelles représentaient des détournements fixés par l'expert à 175.000 fr.

Le tribunal, dans des considérants très sévères, déclare les deux inculpés coupables des délits d'abus de confiance et d'escroquerie et condamne Boudeau à trois ans de prison et 3.000 fr. d'amende, Bénard à deux ans de prison et 2.000 fr. d'amende.

L'état de l'archevêque de Besançon

Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, est mourant.

Le bill Mac-Kinley et la France

Une réunion privée aura lieu à Paris vendredi matin, dans le but d'organiser un comité français vis-à-vis des Etats Unis. Ce comité aura pour programme : 1° L'abolition du bill Mac-Kinley (administratif et douanier); 2° Une convention commerciale entre la France et les Etats-Unis.

L'état de Cornélius Herz

Paris, 28 juin. — Le *Temps* reçoit de son correspondant de Londres, la dépêche suivante :

« Londres, 28 juin. — Le docteur Fraser que j'ai vu à Bournemouth, a passé l'avant-dernière nuit auprès de Cornélius Herz, qui a eu une hémorragie grave.

» L'espoir de M. Brouardel que les soins intelligents dont on entoure le malade le conservent encore quelque temps, ne se réalisera pas, car la situation a changé en mal. Une légère amélioration s'est produite depuis, mais le dénouement reste imminent.

» M. Fraser se plaint de l'attitude de la presse française à son endroit. « On ne sait pas comprendre, dit-il, ce que c'est qu'un gentleman anglais; jamais je n'aurais prêté la main à une fraude. » Il est particulièrement irrité contre un éditeur français dont les importunités l'ont poussé à bout.

« J'ai eu avec le détective Barcels la conversation suivante :

» Voilà six mois que je surveille Herz; il n'a pas quitté le lit; c'est effrayant comme il a changé, il n'est pas reconnaissable. Herz a l'air d'un brave homme. Je donnerais beaucoup pour qu'il puisse vivre, mais je ne le pense pas. Ma mission de surveillance a été facile, puisqu'il n'a jamais quitté le lit. »

Paris, 28 juin. — Le *Figaro* annonce que lord Dufferin ne quittera Londres que lundi prochain pour revenir reprendre possession de son poste.

Au sujet de Cornélius Herz, il a toute sa connaissance, dit le *Figaro*, mais il est extrêmement faible.

Marius Tournadre à Bournemouth

On sait qu'il y a quelque temps l'anarchiste Marius Tournadre, qui cherche toujours à faire parler de lui, s'est rendu à Bournemouth pour voir l' « agonisant » Cornélius Herz.

Or, détail curieux, le préfet de police a reçu, ce matin, une lettre de M. Young, propriétaire de « The Waveley Family and Commercial Hotel », à Bournemouth, où était descendu l'anarchiste.

L'hôtelier se plaint de ce que Tournadre, qui a fait chez lui un séjour de treize jours, soit parti, en... oubliant de payer sa note, s'élevant à 121 fr. 10.

Il demande au préfet de bien vouloir lui indiquer par quels moyens il pourra se faire régler cette note, restée en souffrance (?)

L'affaire Quiquerez-Segonzac

Orléans, 28 juin. — C'est au château de Bourbon, près Normant, dans l'arrondissement de Melun, que le lieutenant de Segonzac a été arrêté. Il a été ramené à Orléans dans la nuit de vendredi à samedi et écroué à la maison militaire, où il attend sa comparution devant le conseil de guerre. M. de Segonzac est au secret. Le rapport du capitaine Fortin l'accuse, on le sait, d'avoir assassiné son camarade d'exploration Quiquerez.

Un incident au Gabon

Paris, 28 juin. — Le *Times* publie le récit d'un évènement extraordinaire qui se serait passé au Gabon français. Un négociant après avoir tué un nègre qui n'avait pas tenu envers lui des engagements commerciaux, en aurait fait condamner deux autres à mort par le tribunal régulier, sous prétexte qu'ils s'étaient livrés sur sa personne à des voies de faits. Au secrétariat d'Etat des colonies, on nous a déclaré n'avoir aucune connaissance de cet incident.

Un accident de chemin de fer près de Montpellier

Montpellier, 27 juin. — Une des victimes de l'accident de chemin de fer qui s'est produit hier soir, M. Cyprien Capenas, contrôleur des contributions indirectes est mort ce matin, à la suite de la rupture de viscères abdominaux.

Les autres victimes sont toujours dans le même état.

Une émeute militaire en Danemark

Copenhague, 28 juin. — Un fait assez extraordinaire vient de se passer à Copenhague. Trois compagnies du bataillon du génie ont refusé l'obéissance et ont quitté leur caserne. Le soir, les soldats révoltés sont pourtant rentrés au bercail. L'enquête aussitôt ouverte a pu constater que les soldats étaient mécontents de leur nouveau chef qui les faisait trop travailler. Les meneurs de la révolte ont été écroués à la prison militaire.

L'incident a produit partout une très mauvaise impression et, d'après ce qu'on dit, le roi en a été particulièrement peiné. Tout en laissant libre cours à la justice militaire, il a fait exprimer son vif mécontentement au chef de ces troupes.

L'affaire des troubles électoraux de Soccia
Sévères condamnations

Ajaccio, 28 juin. — L'affaire des élections sanglantes de Soccia, au cours desquelles les gendarmes furent attaqués par les partisans de la liste municipale battue, ayant l'ancien maire à leur tête, vient d'avoir son dénouement hier en cour d'assises.

Après 4 h. 40 de délibération et avoir répondu à 622 questions, le jury est rentré en séance et la cour a condamné le sieur Poli, ancien maire, à 20 ans de travaux forcés, trois autres inculpés à perpétuité; un à la réclusion perpétuelle, trois à 15 ans de travaux forcés, cinq à 10 ans de réclusion, deux à 6 ans, un à 4 ans, et cinq à 5 ans de prison. Les autres inculpés ont été acquittés.

Le « Home rule »

Londres, 28 juin. — M. Gladstone a réuni ses collègues, hier, dans son cabinet particulier, à la Chambre des communes. Le premier ministre a exposé à ce conseil les mesures qu'il convient de prendre pour hâter la discussion du *Home rule bill* et mâter l'obstruction. On assure que M. Gladstone fera connaître aujourd'hui aux communes les décisions prises dans ce but.

Les condamnés arméniens

Londres, 28 juin. — Le *Daily-News* de ce matin annonce que le tzar a pris en mains la cause des condamnés arméniens. Le tsar rappellerait au sultan que le traité de San Stephano donnait, par son article seize, des garanties de protection aux chrétiens d'Asie-Mineure.

L'HYPNOTISME

Les somnambules de la Charité. — Magnétiseurs et médecins. — Double vue. — Les effluves lumineux. — Polarisation du corps humain. — Colorations perçues par les hypnotisés. — Rouge, bleu, jaune. — L'homme tricolore. — Le cerveau d'un chien. — Coloration des effluves dans l'état de santé. — Diagnostic original des affections nerveuses. — Modification des teintes avec la maladie. — Le noir en somnambulisme.

On en voit de toutes les couleurs à la Charité, dans le service de M. le docteur Luys. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. M. Luys vient encore de communiquer à la Société de biologie quelques faits intéressants que nous mentionnerons brièvement, sans les commenter ni les discuter, ce qui pourrait nous mener un peu loin. Les magnétiseurs, que l'on a un peu trop dédaignés jadis, ont les premiers avancé que leurs sujets endormis voyaient s'échapper du bout des doigts de l'opérateur des effluves lumineux. La vue des somnambules posséderait une acuité exceptionnelle. M. Luys a trouvé, de son côté, que certains de ses malades en état de somnambulisme acquéraient la faculté de distinguer, — ce que personne, certes, ne ferait, à simple vue, — les pôles des aimants, de l'aiguille aimantée, les pôles d'une pile électrique, etc. Ces sujets voient s'échapper du pôle positif des effluves rouges, du pôle négatif des effluves bleus; la ligne neutre apparaît en jaune.

Les magnétiseurs encore, avec M. H. Durville en tête, soutiennent que le corps humain est polarisé comme un aimant (1). Or les sujets de M. Luys aperçoivent la moitié droite du corps rouge, l'autre moitié bleue, la partie médium, nez, lèvres, menton, etc., jaune. M. Luys a pris un chien de taille moyenne et l'a montré à ses sujets. Chacun d'eux vit des effluves rouges sortir du côté droit du chien et des effluves bleus du côté gauche. Alors M. Cazan ouvrit le crâne du chien. On désigna au sujet le lobe gauche. « — C'est bleu, dit-il; c'est d'un beau bleu. — Et le lobe droit ? — Oh ! c'est d'un beau rouge. — Puis le lobe médium ? — C'est jaune. » Au bout de quelques minutes, le cerveau se refroidit. Le somnambule rappelé ne vit plus d'effluves. On lui désigna les mêmes régions. Il répondit : « C'est tout noir », et, en même temps, il manifestait une émotion pénible, cherchant à s'en aller, et disant : « Il est mort ! »

Il paraît, d'après M. Luys, que ses sujets ne constatent plus les effluves sur les cadavres humains. Aussitôt après la mort les effluves colorés perdent leur intensité. Cependant, quelques sujets ont avancé qu'ils en apercevaient encore s'échappant de l'œil de certains cadavres, même vingt-quatre heures après la mort. Nous racontons, bien entendu.

M. Luys a eu l'idée de rechercher si les effluves visibles seulement pour les somnambules changeaient de teinte dans les diverses affections du système nerveux. Chez les sujets vigoureux, les effluves ont une coloration accentuée ; chez les débilités, neurasthéniques, etc., la teinte est très affaiblie ; chez les sujets hystériques, masculin ou féminins, les colorations rouge et bleue disparaissent entièrement pour faire place à une coloration violette uniforme. Chez les malades atteints de tremblements, ces mêmes effluves du côté droit sont remplacés par du jaune ; enfin, dans les cas où il y a paralysie par disparition de l'activité nerveuse, on voit apparaître des points noirs sur le tégument externe.

Conclusion : M. le docteur Luys pense que l'hypnotisé en état de somnambulisme peut fournir un élément de diagnostic et de pronostic dans les affections nerveuses. La teinte des effluves révèlerait l'état général du malade. Le somnambule perçoit-il rouge et bleu ? Parfait : le système nerveux est bien équilibré; il l'est moins si la teinte rose apparaît; il l'est mal avec le jaune et plus du tout avec les points noirs. La méthode, comme on voit, ne manquera pas d'originalité.

Ajoutons encore que l'œil des malades de M. Luys examiné par un ophtalmologiste compétent est, pendant l'état de somnambulisme, très modifié ; les vaisseaux sont très dilatés, le fond de l'œil congestionné. Cet état correspond à l'hyperexcitabilité du sens de la vue.

Les physiciens n'accepteront pas sans réserves l'explication que donne M. Luys de l'apparition des effluves colorés. Le mot « effluve » lui-même, si employé par les médecins, ne sera pas sans leur faire hocher la tête. Effluves? Pourquoi? Ne s'agit-il pas plutôt de radiations? Mais nous avons dit que nous ne discuterions pas. Il serait en tout cas intéressant de savoir si vraiment les vibrations nerveuses sont susceptibles d'impressionner l'œil placé dans des conditions de perception particulière. Les recherches de la Charité méritent, à cet égard, d'être poursuivies et de provoquer l'attention des physiologistes.

HENRI DE PARVILLE.

(1) Avec M. Beau de Rochas, nous avons assisté, il y a bien près de dix ans, chez M. Decle, à des expériences vraiment curieuses de polarisation du corps humain.

Situation météorologique. — Roubaix 29 juin. — Hauteur barométrique 763. Température :
A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 21 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 20 degrés au-dessus de zéro

Tous ceux qu'un odorat subtil guide et seconde,
Laissent pour le Congo tous les savons du monde.
34997d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CONVOCATION DES ÉLECTEURS DU CANTON-EST DE ROUBAIX. — Les électeurs du canton-Est de Roubaix sont convoqués pour le 16 juillet prochain afin d'élire un représentant au conseil d'arrondissement, l'élection de Culine, ayant été invalidée pour la troisième fois.

Les élections législatives à Roubaix. — Les membres de l'Union catholique réunis au « Globe » ont acclamé à l'unanimité la candidature ouvrière de M. Louis Vienne, membre du Comité.

Nous croyons savoir que M. Vienne n'est pas disposé à accepter la candidature.

Une « Permanence » à Roubaix. — Il est question en haut lieu, c'est-à-dire à la Mairie et à la Préfecture du Nord, de l'organisation d'un service de « Permanence » à Roubaix. La « Permanence » me direz-vous, mais « Permanence » de quoi ?

Il ne sagit ici que d'un service *permanent* de nuit au commissariat central ainsi qu'il en existe un à Lille et même dans bon nombre de ville inférieures à Roubaix comme population et comme industrie.

Mais le service de nuit n'existe donc pas actuellement, m'objectera-t on? Si, il existe, en tant que service d'agents, mais ce qui fait défaut, c'est la présence d'un magistrat à toute heure de nuit à la mairie, au commissariat central, présence dont bon nombre d'évènements « graves et nocturnes » ont déjà démontré la nécessité absolue.

Dans la populeuse cité de Roubaix, où des manufactures fonctionnent toutes les nuits, où il déberque des étrangers jusqu'à une heure du matin, un commissaire peut être appelé à instrumenter à tout instant ; ajoutons encore que, outre la proximité de la frontière, ce qui serait déjà une raison suffisante pour que la surveillance de l'autorité supérieure s'affirmât aussi bien la nuit que le jour, il nous est arrivé souvent d'avoir à constater bien des faits nocturnes : accidents, rixes, attaques à main armée, dans lesquels, certes, la police avait soin de jouer le rôle qui lui est dévolu, mais où elle n'apportait pas, faute de direction (on ne peut pas exiger, en effet, que les cinq commissaires de Roubaix restent debout toutes les nuits en attendant les événements) toute la célérité voulue soit dans les secours à porter, soit dans les mesures à prendre — selon le cas qui se présentait.

Les agents se disaient : où aller chercher des ordres ? L'accident, la rixe, l'incendie s'est produit sur tel arrondissement, allons quérir le commissaire ! On y va ; le magistrat, par hasard, n'est pas chez lui ; que faire ? allons chercher le commissaire de l'arrondissement le plus voisin : on le trouve — c'est heureux ! mais pendant tout le temps passé à aller chercher « l'homme de loi » comme on disait naguère, l'enquête ne s'est pas faite, les mesures nécessaires n'ont pas été prises du tout ou si elles l'ont été selon que l'importait l'événement, on s'y est pris lentement — les agents, ne connaissant que l'ordre du chef, ne sachant pas s'ils pouvaient, sans enfreindre la consigne, remplir telle mission ou mander telle personne cependant indispensable !

Nous savons bien, qu'à Roubaix, on compte sur les commissaires qui sont très dévoués et qu'on ne se fait pas faute de les éveiller la nuit quand le cas en vaut la peine; mais, disons-le, cela n'est pas rationnel. Lorsque « la permanence » existera, dans quelque quartier que se passera la nuit un fait digne de remarque, — et les journalistes savent par expérience qu'il n'en manque pas ici — on ira chercher le commissaire de service et tout se passera régulièrement et . . « rondement ».

Tous les agents sauront alors qu'à partir de 8 heures du soir, par exemple, ils pourront *toujours* trouver *le chef* à la Mairie — cela évitera les longues courses nocturnes à hue et à dia, en quête d'un ordre indispensable, et permettra aussi, ce qui a bien son utilité, de faire sur l'heure l'enquête – laquelle est actuellement remise au lendemain faute d'une « Permanence », et épargnera souvent à bien des prévenus (nous parlons ici des tapages et des simples contraventions pour ivresse) l'ennui d'une nuit à l'amigo !

En un mot, la création de la « Permanence » est pour les Roubaisiens une sûreté de plus — sans qu'il en coûte rien à personne — et, quant à la police, qui la verra aussi d'un bon œil, elle ne pourra qu'affermir davantage son autorité ! Avec la permanence, adieu les lenteurs, adieu la ballade du *Pendu*, de Jules Jouy :

> Nous allons chercher les gendarmes
> Peut-être bien *qu'il* n'est pas mort.

car s'il prenait alors fantaisie à quelque roubaisien de se pendre la nuit — ce qu'à Dieu ne plaise — M. le commissaire de « Permanence » évitera au public bien des tracas : il aura vite fait de constater la chose et il ne restera plus aux amis du défunt, après la visite du magistrat, qu'à dire, toujours avec la chanson :

> Partageons-nous *maint'nant* la corde,
> C'est du bonheur pour la maison.

Que M. le préfet, M. le maire et M. Barroyer, ne voyant en cela que l'intérêt général, n'hésitent donc pas à créer le service dont nous venons, brièvement de démontrer l'extrême importance et qu'ils soient assurés que tout le monde applaudira — sauf peut-être les rôdeurs et les vagabonds — à leur sage détermination !

V.

Manœuvre de pompes à bras par les Sapeurs-Pompiers. — Mercredi soir, à huit heures, les Sapeurs-Pompiers, sous les ordres de M. le capitaine-commandant Hubert, se sont exercés à la manœuvre des pompes à bras, dans la cour de leur hôtel.

Quatre pompes avaient été mises en batterie, et, pendant plus d'une heure, les servants ont manœuvré avec un rare entrain et un ensemble irréprochable.

La vente du beurre. — Tout le monde a pu lire l'arrêté municipal sur la vente du beurre, placardé par toute la ville, dont nous avons reproduit un extrait dans notre numéro du samedi dernier.

Les agents des divers quartiers ont eu pour mission de passer, dans la matinée de mercredi, chez les marchands de leur circonscription.

Ils ont averti ces derniers, de la part de M. le Commissaire central, que si jeudi matin, extrême délai, ils n'ont pas encore inauguré, selon l'ordonnance, le système des étiquettes sur les beurres ou margarines exposés par eux en vente, chaque contravention sera l'objet d'un procès-verbal.

Une enquête est ouverte, dit-on, au commissariat du premier arrondissement, relativement à une affaire assez vague d'enlèvement d'enfant. Un individu aurait, dans la matinée de mardi, enlevé *son* enfant de 5 mois qu'il aurait trouvé sur les bras d'une jeune fille dans la rue Saint-Maurice, cour Delescluse; en l'emportant il serait tombé accidentellement et de telle façon que le pauvre petit enfant aurait été grièvement blessé et serait mourant à l'heure qu'il est. Voici les faits tels que la rumeur publique les enregistrait hier fort avant dans la soirée. On ne prononçait aucun nom. Nous nous contentons pour l'instant d'enregistrer le fait nous réservant d'y revenir s'il y a lieu.

Tentative de suicide d'une jeune fille de dix-huit ans. — Dans la rue de l'Epeule, cour Lecomte, habite un ménage irrégulier, composé d'un jeune homme de 18 ans, Henri Dericke, maréchal ferrant, et de son amie Adèle Deleporte, du même âge. De cette union illégitime est issu un enfant, qui fut reconnu par Dericke.

Depuis quelques temps la bonne harmonie n'existait plus dans le faux ménage et mercredi soir vers 9 heures à la suite d'une discussion des plus violentes, Dericke quitta la maison en disant qu'il ne reviendrait plus.

La jeune fille, après une attente de plusieurs heures, ne voyant pas apparaître Dericke, résolut de se donner la mort; elle prit dans un meuble de la cuisine un grand mouchoir de poche qu'elle plia en plusieurs parties, puis se rendit au cabinet d'aisance, où elle se le serra fortement sur la figure dans l'intention de s'asphyxier.

Vers onze heures et demie, Dericke revint au logis en compagnie d'un de ses amis, Henri Descamps; en passant près des *water-closets*, ils entendirent des plaintes venant de ce côté, en toute hâte ils ouvrirent la porte et aperçurent Adèle Deleporte qui se débattait entre les étreintes de la mort. Les sieurs Dericke et Descamps durent se servir d'un couteau pour couper le mouchoir.

Il était temps : la désespérée était à toute extrémité — ce n'est qu'après une demi-heure de soins les plus énergiques, et avec le concours d'un docteur qu'on parvint à ramener Adèle Deleporte à la vie.

La police informée de cette tentative de suicide s'est rendue aussitôt cour Lecomte et, pour éviter que la malheureuse ne mette de nouveau son projet à exécution, elle fit conduire la jeune mère au commissariat de la rue des Arts.

M. Broigne, commissaire de police, après avoir interrogé Adèle Deleporte, l'a fait remettre chez ses parents, rue d'Alma, fort Wattel.

Arrestation d'un amateur de pigeons pour escroquerie. — Depuis quelque temps, la Commission administrative de l'« Union fédérale colombophile » avait des soupçons sur la probité de plusieurs amateurs participant à ses concours. Dimanche dernier la rentrée des pigeons du concours de Chantilly se fit avec une vitesse de près de 1,300 mètres à la minute et à la remise des constateurs automatiques, M. Ernest Hermain, secrétaire de la fédération, s'aperçut que les constatations faites chez M. Henri Liénard, cabaretier « Au bon pigeon bleu » demeurant rue Rollin, prêtaient à certains doutes ; à l'effet d'éclairer la religion de ses collègues il ordonna, d'accord avec la commission, la saisie du constateur de M. Liénard.

Tous les membres, après examen, décidèrent de passer outre aux constatations faites chez le cabaretier de la rue Rollin et l'on remit les prix suivant l'arrivée des pigeons, sans tenir compte des observations de M. Liénard. Or, le montant des prix que celui-ci s'était attribués pour son compte s'élevait à la somme rondelette de 471 fr. 40 c.

Tout cela exigeait une enquête elle fut faite par un amateur sérieux, M. Arthur Leman, qui reconnut que Liénard, pour pouvoir ouvrir son constateur, avait coupé les baguettes de cuivre qui servent à le fermer. On décida, devant cette preuve, d'en référer à la justice.

Dans l'après-midi de mardi, une plainte fut déposée entre les mains de M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, qui ouvrit lui aussi une instruction sur les faits délictueux relevés à la charge de M. Henri Liénard. Les résultats de cette nouvelle enquête confirmèrent les premiers et il fut prouvé que le cabaretier s'était rendu coupable d'escroqueries, car il avait dû certainement se servir de son «truc» à diverses reprises, et de tentatives d'escroqueries au préjudice de plusieurs amateurs, qui avaient ainsi été lésés en ne recevant pas les récompenses en espèces auxquelles ils avaient droit. Devant ces preuves accablantes, M. Chapé, après un interrogatoire où l'accusé a tout nié, a mis H. Liénard en état d'arrestation, mercredi après-midi.

Liénard sera conduit à Lille et passera devant le tribunal correctionnel. Le constateur a été saisi et sera remis au parquet comme pièce à conviction.

L'accident du Hutin. — Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire, l'accident survenu, le mardi 20 courant, vers six heures du soir, à l'extrémité de la rue d'Alger, près de la barrière du chemin-de-fer, quartier du Hutin.

Un brave ouvrier du nom de Jean-Baptiste Libert, âgé de 65 ans, était tombé d'une briqueterie, sur un tombereau, d'une hauteur de cinq mètres, et s'était fortement fracturé les côtes. Après avoir reçu sur place les soins de M. le docteur Dujardin, la victime avait été reconduite chez elle, rue de Lannoy, cour Dufermont.

Le praticien, vu le grand âge du malheureux ouvrier, ne pouvait se prononcer sur les suites de l'accident et craignait des lésions internes. C'est ce qui s'est produit et mercredi vers deux heures et demie de l'après-midi, le malheureux ouvrier rendait le dernier soupir, après une journée de terrible agonie.

Rencontre de deux voitures, Grand'Place. — Dans la matinée de mercredi, vers onze heures et demie, un camion à deux chevaux de chez M. J.-B. Lepers, tonnelier à Croix, passait devant la Bourse, Grande-Place, à une assez vive allure, se dirigeant vers la rue Neuve, lorsqu'arriva en sens inverse, au grand trot, le coupé à deux chevaux de M. Félix Vanoutryve.

Par suite, paraît-il, d'une fausse manœuvre de l'un des conducteurs, les deux véhicules s'accrochèrent, et l'équipage eut une glace brisée et une lanterne toute tordue.

L'accident s'est borné heureusement à ces dégâts matériels.

Tombées mortes dans la rue. — Une bonne femme de la rue du Luxembourg, Mme Julie Lecour, veuve Choquart, âgée de 79 ans, et tricoteuse de profession, suivait péniblement, mercredi matin, vers huit heures et demie, la rue Belle, voisine de sa demeure pour se rendre chez Mme Dhalluin, épicière.

Tout à coup elle s'affaissa, et tomba inanimée sur le pavé : la pauvre vieille était morte.

On s'empressa de la transporter à son logement, et d'aller chercher M. le docteur Lepers; mais lorsque le médecin arriva, il ne put que constater le décès, qu'il attribue à un affaiblissement général de l'organisme.

Le corps, accompagné par le fils de la défunte, a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

A onze heures, Mme veuve Buridan, couturière, âgée de 86 ans, est tombée morte aux suites d'un anévrisme, dans la rue de Wasquehal. Le cadavre a été transporté au domicile de la défunte au fort Cordonnier.

L'accident de la rue de l'Epeule. — Nous avons relaté il y a peu de jours la mort accidentelle de la petite fille de Mme Creton, écrasée dans la rue de l'Epeule par un camion. L'enquête a démontré que ce camion appartenait à M. Dejaeghere fils, brasseur à Lesquin. Celui ci s'est rendu chez les parents de la victime et a pris avec eux des arrangements.

M. Seguin, commissaire de police de Croix, ayant dressé procès-verbal, constatant la fuite du carton, c'est au parquet qu'il appartient de voir quelle suite doit être donnée à cette affaire.

L'accident du Huchon. — Léopold Mercier, le jeune ouvrier dont nous avons raconté hier la terrible chute, est dans un état relativement satisfaisant.

M. le docteur Butruille a opéré, avec succès, la réduction de la fracture des deux cuisses ; le blessé a supporté, avec beaucoup de courage, cette double épreuve.

A moins de complications imprévues, il paraît être hors de danger ; mais l'habile chirurgien n'a pu garantir à ses parents qu'il ne resterait pas affligé pour toute sa vie.

Les accidents du travail. — Mercredi, vers trois heures de l'après-midi, un pénible accident est survenu à la teinturerie de MM. Motte-Bossut fils et Mengers, rue de Tourcoing.

Un ouvrier du nom d'Alphonse Logé, âgé de 51 ans, qui demeure rue Decrême, en voulant retirer une pièce de son métier, à la marche, eut le bras droit pris entre les deux rouleaux de pression.

A ses appels, on accourut pour arrêter la machine, et le dégager de sa dangereuse position.

Il reçut dans la maison les soins les plus empressés, en attendant l'arrivée d'un médecin, M. Delattre, qui constata une double fracture du bras.

Après un pansement sommaire, le blessé fut transporté d'urgence à l'hôpital.

Outrages et rebellion envers la police. — Mercredi, vers midi et demi, l'agent Pontier fut requis par Mme Vantighem, cabaretière rue de Blanchemaille, qui lui fit part qu'un homme ivre se trouvait dans son établissement et ne voulait pas en sortir.

L'agent s'y rendit et pria l'individu de retourner chez lui; loin d'écouter ces sages conseils, l'ivrogne invectiva l'agent, ce qui lui valut une conduite en règle jusqu'au dépôt du premier arrondissement, où il déclara se nommer Charles Crawat, âgé de 30 ans, ouvrier teinturier, demeurant rue Rossini.

— Quelques heures plus tard ce fut le tour d'un ouvrier tisserand, homme de quarante-un ans, du nom de Louis Evehardc qui injuriait les passants Grande-Place. Invité à s'en retourner tranquillement chez lui, il injuria l'agent qui, pour mettre fin à cette scène, écroua Evehardc au poste central de la Grande-Place.

L'audience de jeudi à la simple police. — Le jeudi 29 juin étant le dernier du trimestre, il n'y aura pas d'audience, selon l'usage, aujourd'hui après-midi, au tribunal de simple police.

La divagation des chiens. — Dans la journée de mardi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique a ramassé quatorze animaux qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

Pélerinage Eucharistique à Armentières, du 2 juillet 1893. Les personnes désirant profiter individuellement de la réduction de 50 0/0 dans les trains spéciaux, doivent prendre, chez M. Reboux, imprimeur, au *Journal de Roubaix*, une carte d'invitation qui est dès maintenant à leur disposition contre versement de 10 centimes. 34993—72708

Croix. — *Un accident mortel.* — Un ouvrier agricole, Pierre Botteldoorn, âgé de 64 ans, natif de Moeckekeckhem (Belgique), était monté, mardi soir, vers sept heures, sur une échelle, pour entrer à l'étage supérieur d'une grange de la ferme Briet, et y prendre des bottes d'avoine à battre, lorsque par suite d'un éblouissement, il perdit l'équilibre et fut projeté sur le sol d'une hauteur de six mètres. Dans sa chute, le malheureux tenta de s'accrocher à l'échelle, mais celle-ci tomba avec lui. L'homme se brisa la colonne vertébrale : le sang s'échappait abondamment des oreilles.

M. Briet, rentier, qui se rendait à l'écurie pour atteler ses chevaux, aperçut Botteldoorn, gisant inanimé sur le sol. On manda M. le docteur Wallez qui arriva aussitôt, mais tous les soins furent inutiles : l'infortuné ouvrier expira entre les mains du praticien.

M. Séguin, commissaire de police, informé de ce terrible accident, se rendit sur les lieux et fit transporter le défunt chez sa fille, Mme Blyau, bouchère, rue de Lille, à Croix.

Botteldoorn était occupé depuis très longtemps à la ferme de Mme veuve Briet, rue d'Hem et y était très estimé.

M. Seguin, ayant appris que la victime possédait un certain avoir, s'est rendu en son logement rue Marceau et y a apposé provisoirement les scellés, en attendant l'arrivée de M. le juge de paix.

— *Un accident d'usine.* — Une soigneuse, Marie Lecry, âgée de vingt-six ans, occupée au peignage de MM. Isaac Holden et fils, était en train d'enrouler une petite courroie sur une poulie quand, par inattention, elle eut le bras droit pris entre le bâti et le mouvement chargeur de la peigneuse. Elle reçut, de ce fait, de fortes contusions sur tout l'avant-bras qui lui occasionneront une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

M. le docteur Wallez, mandé en toute hâte, donna les premiers soins à la blessée.

— *Autorisations de bâtir.* — M. Emile Desbarbieux, propriétaire à Roubaix, sollicite l'autorisation de construire une maison, au boulevard de la Chapelle, et MM. Nuyts frères et sœurs, demeurant également à Roubaix, demandent l'autorisation d'en construire une rue du Trocadéro.

Wasquehal. — *Les sociétés qui naissent.* — Un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 23 de ce mois, autorise la formation d'une société de joueurs de cartes, dite des « Bouffe-Tout. »

Cette société est établie à l'estaminet tenu par M. Hippolyte Barbieux, a la Planche au Riez.

Hem. — *Un vol de chaussures.* — Un habitant de cette commune, Léon Warninch, ouvrier de ferme, âgé de 48 ans, demeurant au hameau du Petit-Lannoy, a été victime mardi, vers six heures du soir, du vol d'une paire de bottines qu'il avait déposée à l'entrée de l'écurie dont une porte était restée ouverte. La police recherche l'auteur de ce vol.

Leers. — *Un vol d'objets mobiliers.* — Mercredi, dans la matinée un vol de mesures en étain, tuyaux de pompe à bière et de deux tables, le tout d'une valeur de quarante francs environ, a été commis dans un estaminet, actuellement inhabité, au hameau du Vert Bois et appartenant à M. Brame-Cousine, brasseur à Lannoy. Le ou les maraudeurs sont entrés dans la maison par la porte de derrière dont ils ont fracturé le cadenas. La gendarmerie informe.

Flers. — *Un vol avec effraction.* — Des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré pendant la nuit de mardi à mercredi chez MM. Lepers frères, brasseurs, pour cela, ils ont soulevé un volet, enduit de boue une glace qu'ils ont brisée, puis sont entrés dans la maison en faisant jouer l'espagnolette.

Ayant trouvé ouverte la porte d'une chambre servant de bureau, ils ont pratiqué des pesées et fracturé la serrure d'un bureau-secrétaire dans lequel ils n'ont pu enlever que de la menue monnaie.

Dans le bureau on a trouvé des traces de bougies et une allumette.

On suppose que les escarpes connaissaient la maison. La gendarmerie informe.

Communications diverses

Ecole de Natation. — 28 juin. — Température de l'eau. — Huit heures du matin, 19 degrés; cinq heures du soir, 21 degrés.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Rectification. — C'est sur la dénonciation de deux gamins, auteurs d'un vol de volailles commis tout récemment à Roubaix, lesquels ont été arrêtés par la douane à Wattrelos, que nous avons dit que ces volailles étaient destinées à Mme Nathalie Callaert, demeurant à Mont-à-Leux.

Cette dame nous prie de mentionner qu'elle n'est en rien impliquée dans cette affaire et que, du reste, elle ne connait nullement les deux jeunes voleurs.

TOURCOING

La grève des rattacheurs. — Mercredi dans la matinée le citoyen Victor Capart, accompagné de trois délégués, s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, pour prier M. le Maire d'intervenir auprès de MM. Lamourette et Leroux frères, dans le but d'arriver a la reprise du travail. M. Hassebroucq a accepté et a invité les patrons à venir conférer avec lui, dans son cabinet. On ne connaissait pas encore hier soir le résultat de cette entrevue.

Deux morts subites. — Mercredi, vers 10 heures du matin, on vit tout à coup s'affaisser une homme paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, qui passait sur le trottoir de la place Sébastopol, en face de l'estaminet Morel. Le docteur Vaneufville, qui se trouvait dans le quartier, fut appelé aussitôt, mais il ne put que constater que la mort, causée par la rupture d'un anévrisme, avait été foudroyante.

On trouva sur le malheureux, un livret au nom de Louis-Désiré-Joseph Mahiet, célibataire, né à Tour-

---

LE CRIME DE LA RUE CHANOINESSE

par Albert BIZOUARD

QUATRIÈME PARTIE

L'Assassin

I

Cette particularité troubla le misérable. Il n'osait plus regarder du côté de l'inconnu et cherchait à se dérober à cette singulière surveillance.

Cet homme ne me quitte pas des yeux ; quel intérêt peut-il avoir à m'observer ainsi. Saurait-il mon secret, se demanda le camelot avec angoisse?

A ce moment l'inconnu parut prendre une résolution subite ; il se leva, puis, marchant vers Beaudouin, il vint se placer droit devant ce dernier.

— Je ne me trompe pas, vous êtes bien Jean Beaudouin et vous demeurez rue Chanoinesse, 54, dit lentement l'étranger à son interlocuteur, que la crainte retenait cloué sur son siège.

Un instant, l'indicateur eut l'idée de nier son identité ; mais, en considérant le visage de celui qui lui parlait, il crut se rappeler confusément l'avoir déjà vu ailleurs. Il répondit alors :

— Eh bien, oui, je me nomme Beaudouin ; et, si vous me connaissez, moi, je n'ai pas le même avantage.

— Je vous cherche depuis quelques jours.

— Vous me cherchez ?

— Oui, car j'ai à vous parler.

Et de quoi ?

— D'une affaire très grave et que vous devez sûrement connaître.

— Enfin, de quoi s'agit-il ?

— Vous ne vous en doutez pas un peu ; — il s'agit... il s'agit d'un crime.

— D'un crime !

— De l'assassinat du père François dit tout bas l'inconnu à l'oreille du meurtrier.

Beaudouin tressaillit fortement. Sans paraître s'apercevoir de ce mouvement, l'étranger posa lourdement sa main droite sur l'épaule du camelot, tandis que, de la gauche, il attirait un tabouret et s'asseyait en face de l'indicateur.

L'échange de ce rapide colloque, les manières bizarres de cet individu, jetèrent l'épouvante dans l'âme de Beaudouin.

Il se sentit perdu.

Sa poitrine se soulevait avec effort, la respiration lui manquait. Un cercle de fer étreignait son front, ses lèvres s'agitaient fébrilement. Le malheureux ne voyait plus, il n'entendait plus.

Cependant, par un prodige de force et de volonté, il parvint à rester maitre de lui-même ; quelques minutes lui suffirent pour recouvrer tout son sang-froid.

— Ah çà, reprit-il, que me voulez-vous ? et qui êtes-vous ?

— Décidément, j'ai bien fait de couper ma barbe, car je vois que je suis méconnaissable, même pour vous, qui m'avez pourtant vu souvent avec M. Cœkler, le brigadier de la sûreté, vous savez bien ?

Ces paroles redoublèrent la perplexité de Beaudouin.

— Est-ce donc un inspecteur chargé de me surveiller ou de m'arrêter, se demanda-t-il avec anxiété. Parbleu ! payons-nous d'audace.

— Ah ! je vous reconnais à présent, dit il d'un ton dégagé ; eh bien, causons, camarade.

— A la bonne heure ! Garçon une tournée. Vous ne refuserez pas à Pierre Méroux le plaisir de trinquer avec lui, pas vrai, m'sieur Beaudouin.

— Comme vous voudrez... Vous me disiez donc tout à l'heure qu'il s'agit de,..

— De l'affaire de la rue Chanoinesse. Oui, répondit Méroux, d'un ton singulier. Vous qui habitez la maison, poursuivit-il, vous savez peut-être comment le vieux a été refroidi.

— Moi, non ; et vous ? répliqua vivement Beaudouin.

— Oh ! moi, je sais bien des choses; allez ; mais je ne dois pas parler encore, voyez-vous. Ce que je puis vous dire, c'est que celui qu'on cherche n'a pas quitté Paris. Non. Je vais sans doute vous étonner, mais, je le sais, l'assassin... l'assassin est ici, dans cette salle, buvant de l'absinthe comme vous, comme moi.

Beaudouin sentit son sang se glacer jusqu'aux moelles : nul doute, il était découvert.

— Je puis le livrer à la justice maintenant, demain, quand je voudrai, poursuivit Méroux avec un rire convulsif; je n'ai qu'un mot à dire, ajouta-t-il, et...

— Et tu ne le diras pas, râla Beaudouin, dont les doigts crispés entrèrent dans les chairs du bras droit de Méroux.

— Eh bien, non, non, je ne dirai rien, nous nous tairons, car parler, ce serait faire guillotiner le coupable, et il pourra peut-être se repentir, se faire pardonner. C'était pourtant un brave homme que le vieux, pas vrai ?

Beaudouin était au comble de la stupeur.

Il regardait avec effarement l'homme dont son sort dépendait désormais.

Il ne pouvait en croire ses oreilles.

Quoi, son secret n'était plus à lui ? Par quels moyens ce Méroux avait-il pu découvrir un crime si habilement caché ?

Pour quelles raisons consentait-il donc à lui promettre le silence ?

D'où venait enfin qu'il l'eût choisi, lui Beaudouin, pour être son confident et se faire son complice ?

Toutes ces questions se heurtèrent un instant dans l'esprit du meurtrier.

— Eh bien ! tu ne me réponds pas, reprit Méroux d'une voix de plus en plus chevrotante ; tu m'en veux. Eh bien ! je m'en veux aussi de t'avoir appris trop de choses... Maintenant *motus*, tu ne sauras plus rien. Et si tu n'as pas de rancune, Beaudouin, tu vas m'offrir un dernier verre, à moi... ton camarade, ton a...mi...

L'incohérence de ces paroles, le rire nerveux, saccadé, dont elle furent accompagnées, montrèrent au camelot que son compagnon n'avait plus sa raison. En effet, on ne pouvait s'y tromper. La figure du garçon boucher était congestionnée ; ses yeux, animés des lueurs de l'ivresse, avaient un éclat fiévreux, fulgurant, puis subitement redevenaient mornes et éteints.

— L'intelligence avait fui cette nature vigoureuse, et presque aussitôt, après avoir oscillé de droite à gauche, comme un navire désemparé, la tête de Méroux retomba inerte sur la poitrine de l'ivrogne.

L'absinthe avait fait son œuvre ; elle avait terrassé ce colosse.

A cette vue, Beaudouin qui venait de passer par de si poignantes alternatives, eut un véritable soupir d'allégement ; il se sentit renaître.

— Dors, dors, mon bonhomme, pensa-t-il, tu ne parleras pas pendant ce temps-là, et avant que tu sois en état de faire quoi que ce soit, j'aurai avisé, je t'en réponds. Je saurai d'abord qui tu es.

— Eh bien, votre camarade est rudement poivrot, dit à ce moment le garçon marchand de vins. Ah ! Pierre, poursuivit-il en secouant énergiquement l'ivrogne ; voyons, feignant, lève-toi.

— Il est incapable de vous entendre et de faire aucun mouvement ; aussi suis-je fort embarrassé, car je ne connais pas la demeure du camarade, et je ne puis l'accompagner, ajouta Beaudouin.

— Oh ! ne vous inquiétez pas de cela, reprit le garçon. Ohé Pachu ! cria-t-il. V'là un de tes bons clients qu'a besoin de toi. Viens voir à l'as.

— J'y vas, répondit-on aussitôt.

Dix secondes après, celui qui répondait à ce doux nom de Pachu, se trouvait vis-à-vis de Méroux.

— Eh ben ! c'est du propre. Qu'est-ce que c'est que ça ? On se dérange. Comment te v'là *paf* avant six heures ? Tu avances aujourd'hui ! Ah ! je vois ce que c'est, ajouta-t-il, t'as rencontré un ami. Allons, continua-t-il en s'adressant au garçon marchand de vins, qu'est-ce qu'il y a de dû, et plus vite que ça ?

— Dame ! Pachu, il faut que je compte. Quatre, cinq, six, oui c'est le compte, six consommations pour lui, et une pour « Môssieu ».

— V'là vingt et un « ronds », prends-les, poursuivit Pachu, qui prit de la monnaie dans sa poche.

— Maintenant, Pierre, mon fiston, à nous deux.

— Vous ne pourrez jamais l'emmener interrompit Beaudouin.

— Il n'y a rien d'impossible à un *ange gardien*, vous allez voir, répliqua Pachu.

En même temps, il tirait de son gilet une petite bouteille qu'il déboucha rapidement et plaça sous le nez de l'ivrogne.

— Fleure-moi ça, mon mignon, murmura-t-il doucement.

Méroux ne tarda pas à relever automatiquement la tête ; ses paupières se soulevèrent péniblement : l'ammoniaque contenu dans le flacon produisit son effet.

— Dans cinq minutes, nous nous mettrons en route dit Pachu à Beaudouin.

— Je vous aiderai, poursuivit ce dernier, et s'il faut une voiture pour le conduire, je la payerai.

— Une *roulante* pour aller au numéro 8 de la rue Saint-Louis-en-l'Ile, ah ! malheur ! ce ne serait pas à faire. Vous m'avez l'air d'un bon « zigue » ; mais soyez tranquille, je n'ai pas besoin de « brouette » pour mon chérubin. D'ailleurs, si j'ai besoin d'aide, je ne manquerai pas, dans le quartier tout le monde connaît Méroux, l'ancien garçon étalier de la belle bouchère.

— L'étalier de la belle bouchère ! J'y suis à présent. Je le reconnais, oui, oui, c'est bien lui, pensa Beaudouin en examinant avidement les traits du pochard, qui commençait à sortir de sa profonde torpeur. Ah ! je le retrouverai et je saurai la vérité.

— Allons, Pierre, mon chérubin viens faire « dodo ».

Méroux, titubant, parvint, grâce à l'aide de son « ange gardien », à traverser le cabaret sans encombre.

Au moment de franchir la porte, Pachu remit à Beaudouin un carré de papier et lui dit :

— On voit bien que vous ne savez pas qui je suis. Ne vous dérangez donc pas, et demain, à cette heure-ci, vous retrouvez votre camarade frais et dispos et prêt à recommencer.

— Mais je ne veux pas le quitter.

— C'est inutile, je vous le répète. Je connais les habitudes de mon client. Je vais le coucher, l'enfermer. Dans dix minutes, je reviens ici avec la clef de sa chambre dans ma poche. Fiez-vous à moi, il en a pour vingt-quatre heures avant de se réveiller.

Beaudouin vit ainsi tous ses désirs devancés par les mesures que Pachu se disposait à prendre.

(*A suivre.*) ALBERT BIZOUARD.